



Niveaux
8-11 ans

KIT D'ANIMATION

Découvrir ses droits en s'amusant

Kit d'animation pour activités périscolaires et de loisirs



unicef 
FRANCE

www.myUNICEF.fr #myUNICEF



CIDE30th
CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT

Introduction

Pourquoi utiliser ce kit d'animation ?

Afin de pouvoir mettre en œuvre leurs droits, les enfants ont besoin en premier lieu de les connaître. C'est dans cet objectif qu'est proposé ce kit d'animation pour les activités périscolaires et de loisirs.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2015, l'UNICEF France s'associait à l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) pour proposer aux animateurs de nouvelles activités périscolaires (NAP) un premier kit d'animation dédié à la compréhension et à la promotion des droits de l'enfant.

Cette nouvelle édition proposée en 2019 permet d'approfondir et de diversifier les activités de sensi-

bilisation proposées dans le cadre périscolaire, ainsi que de proposer des activités adaptées aux besoins et envies des enfants de 5 à 8 ans et des enfants de 8 à 11 ans.

Ce kit pourra notamment être déployé dans le cadre de la mise en œuvre par les collectivités du plan mercredi.

Enfin, 2019 est une année particulière pour les droits de l'enfant car l'année marque le 30^{ème} anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).



Comment utiliser ce kit d'animation ?

Ce kit d'animation est découpé en deux cycles, chacun des cycles correspondant à un droit différent. Parmi les 54 articles de la Convention internationale des droits de l'enfant, certains droits ont été ciblés au vu de leur pertinence pour les enfants de 8 à 11 ans. Ainsi, l'animateur pourra faire évoluer l'enfant dans la prise de conscience et l'appropriation de ses droits.

Deux types de propositions sont faites aux animateurs dans chaque cycle : deux activités, et une proposition de contribution à la vie du centre, qui pourra permettre de faire vivre les droits de l'enfant au quotidien

dans votre centre. À travers chacune des activités, les enfants sont amenés à partager leurs perceptions, à découvrir ce que recouvrent les droits de l'enfant, à donner leur avis sur des questions concrètes sur leur quotidien, tout en sollicitant des compétences variées.

L'animateur pourra préserver l'ordre des cycles et des activités proposées dans le kit, ou pourra séquencer les cycles et les activités différemment.

Les centres sont invités à fêter leur engagement à l'UNICEF en participant à UNIDAY au mois de mai.

À propos de ce kit d'animation

À propos de l'UNICEF

L'UNICEF promeut les droits et le bien-être de chaque enfant, dans toutes ses actions. Nous travaillons dans 190 pays et territoires du monde entier avec nos part-

naires pour faire de cet engagement une réalité, avec un effort particulier pour atteindre les enfants les plus vulnérables et marginalisés, dans l'intérêt de tous les enfants, où qu'ils soient. Pour plus d'informations sur l'UNICEF et son travail : www.unicef.fr

À propos de l'IFAC

L'institut de formation, d'animation et de conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. L'ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des

personnes, de la petite enfance au troisième âge. Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local. <https://www.ifac.asso.fr>

Directeur de la publication : Jean-Marie Dru
Responsable de la rédaction : Juliette Chevalier
Rédaction : Clémentine Beaumarié-IFAC, Rayéhane Djedje-UNICEF France

Coordination éditoriale : Rayéhane Djedje et Julie Zerlauth-UNICEF France
Conception graphique : Badychurch
Dépôt légal : mars 2020

Sommaire

1 - LE DROIT À L'INFORMATION	4
Activité 1 - Vrai ou Faux ?.....	5
Activité 2 - Info ou Intox ?	6
Activité 3 - Devine-moi si tu peux !.....	7
Activité 4 - Le journal du centre	8
Activité 5 - Visite d'un journal.....	9
2 - LE DROIT À L'IDENTITÉ	10
Activité 1 - Le jeu de la carte d'identité	11
Activité 2 - Les poupées Frimousses	12
Activité 3 - Relais identité	13
Activité 4 - Le blason du centre	14
Activité 5 - Visite des services de l'Etat civil.....	15



© UNICEF/UN046077/Gilbertson VII Photo

Le droit à l'information

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Chaque enfant doit pouvoir s'informer grâce à des supports variés et adaptés à son âge, qui lui permettent d'avoir une vision objective sur le monde. Cela l'aide à développer ses connaissances, à se forger une opinion et à mieux comprendre d'autres cultures. Pour que les enfants reçoivent une information qu'ils puissent comprendre, il est nécessaire de leur donner accès à une presse et à des livres qui leur soient spécifiques. Et c'est à l'État de s'assurer que cette production est de qualité. Il doit aussi protéger les enfants des informations qui peuvent leur nuire. Le droit à l'information ne peut être séparé de la liberté d'expression. En accompagnant les enfants dans leur compréhension de l'actualité et de questions de société, le droit à l'information permet de construire leur esprit critique, de leur offrir un cadre pour leur liberté d'expression et de les former à devenir citoyens. La liberté d'expression est une liberté fondamentale et universelle, portée par la Convention internationale des droits de l'enfant, mais aussi plus largement par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La liberté d'expression permet la liberté de pensée. C'est la base de la démocratie. S'ils ont la possibilité d'exprimer ce qu'ils pensent, les gens se sentent plus en sécurité et respectés par l'État.

POURQUOI CERTAINS ENFANTS N'ONT PAS ACCÈS AU DROIT À L'INFORMATION ET À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Dans certains pays, les gens n'ont pas le droit de s'exprimer sur le fonctionnement de leur pays, de donner leur avis sur leur quotidien, et quand ils le font, ils sont parfois emprisonnés ou torturés. Par exemple, ces droits n'existent pas dans les pays non démocratiques, où il y a des dictatures.

Les gouvernements de ces pays veillent à ce que les journalistes ne propagent pas des idées différentes des leurs (par exemple par la propagande ou la censure). Les journalistes sont parfois en danger personnellement. Ils peuvent être attaqués, notamment par des gens qui ne sont pas d'accord avec eux ou qui ne veulent pas que certaines informations soient divulguées. Dans les pays où la liberté de la presse n'existe pas, ils peuvent être menacés, mis en prison, ou même tués.

LA RADIO QUI DONNE LA PAROLE AUX ENFANTS VULNÉRABLES AU NIGERIA

Un projet de radio jeune appuyé par l'UNICEF, donne une occasion unique d'exercer leur droit à l'expression aux enfants privés de leurs droits civils au Nigeria.

Certains des groupes les plus vulnérables du pays - cela va des enfants vivant dans les rues et ceux que l'on accuse de sorcellerie, aux enfants « almajiri » (enfants envoyés auprès des professeurs des écoles coraniques et qui doivent mendier dans les rues argent et nourriture pour leur survie) - sont les témoins vivants de la violation des droits de l'enfant.

S'inspirant de la Journée internationale de la radio/TV en faveur des enfants (ICDB) et des Articles 12 et

13 de la Convention relative aux droits de l'enfant, ces jeunes ont produit treize tranches de vie de 15 minutes.

Pour chaque série - les « Voix des rues », « Nos Histoires » et « Écoutez-nous » - des jeunes ont été formés pendant trois semaines à la production radio de base. Radio Nigeria a mis à disposition ses studios et des producteurs de radio professionnels ont aidé les enfants à structurer les témoignages et à mettre en ondes les émissions. Les épisodes étaient diffusés localement et nationalement sur Radio Nigeria.



Activité 1 : Vrai ou Faux ?

L'ACTIVITÉ À MENER

Le Vrai ou Faux est un jeu où les enfants démêlent le vrai du faux

LE DÉROULEMENT

Avant le début du jeu, diviser la salle en deux camps « camp vrai » et « camp faux ».

L'animateur-trice raconte une histoire aux enfants. Ceux-ci doivent alors deviner si elle est vraie ou fausse, en se positionnant dans le camp qui correspond à leur choix.

Une fois la totalité des enfants répartis dans les camps, les groupes ont 5 minutes pour trouver collectivement des arguments qui expliquent leurs choix.

Lorsque le temps est écoulé, l'adulte demande aux camps d'expliquer leurs choix avec le plus d'arguments possibles, puis leur donne la bonne réponse.



MODALITÉS PRATIQUES



Durée

De 20 à 30 min.



Lieu

Intérieur/extérieur.



© iStock



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Ordinateur, imprimante, journaux, feuilles, feutres, ciseaux.



Durée

1h.



Lieu

Intérieur.

Activité 2 : Info ou Intox ?

L'ACTIVITÉ À MENER

Les Fake News, ou infox en français, sont des informations volontairement erronées, diffusées dans les médias. Les infox sont conçues pour jouer sur les émotions, tromper le lecteur et peuvent dans certains cas s'avérer dangereuses en raison des fausses informations qu'elles font circuler.

Cet atelier a pour objectif de sensibiliser les enfants aux Fake News et de les encourager à s'assurer de la véracité d'une information avant de la partager.

LE DÉROULEMENT

L'activité se déroule en deux parties.

PREMIÈRE PARTIE :

- Les enfants sont dispersés au sein d'équipes différentes (4 personnes maximum par équipes). L'animateur-trice remet à chaque équipe un article imprimé sur le site d'actualité pour enfants 1 jour 1 actu (<https://www.1jour1actu.com/les-actus-a-la-une>) par exemple.
- Chaque équipe sélectionne au choix, une phrase dans l'article.
- L'animateur-trice rassemble les enfants. Chaque équipe lit sa phrase devant le reste du groupe, qui doit essayer de restituer

le contexte dans lequel s'inscrit l'article.

- Pour cela, l'animateur-trice pose des questions aux enfants, afin de les guider dans leurs réflexions.

Exemples de questions :

D'après vous, quel est sujet de l'article ? De quoi parle-t-on ?

Dans quel pays cela se passe-t-il ? L'article vous paraît-il nouveau ou ancien ?

DEUXIÈME PARTIE :

- Les enfants forment des équipes de trois ou de quatre. L'animateur-trice distribue aux équipes, des journaux différents.
- Chaque groupe choisit deux photos dans son journal et sépare, en découpant, la légende de l'image.
- Pour chaque photo, les équipes créent deux légendes fausses.
- Les équipes présentent leurs photos et lisent les trois légendes de chaque photo au reste du groupe qui doit trouver la vraie légende parmi les trois légendes. Il y a un court temps de débat puis le groupe doit se prononcer avec un vote à main levée. À la fin du passage, l'équipe révèle la vraie légende.

Conclure l'atelier en expliquant aux enfants que tout le monde peut publier des contenus absurdes y compris de fausses nouvelles appelées plus couramment « fake news » ou infox. Expliquer que les infox ont pour objectifs de manipuler les lecteurs dans le but d'obtenir des avantages (argent, notoriété etc.). Rappeler aux enfants qu'il est nécessaire de vérifier les sources des informations qu'ils lisent avant de les partager.

Activité 3 : Devine-moi si tu peux !



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Aucun matériel.



Durée

De 15 min à 30 min.



Lieu

Intérieur/extérieur.

L'ACTIVITÉ À MENER

Devine-moi si tu peux est un jeu de mimes où deux équipes s'affrontent. L'activité est suivie d'un débat sur le droit à l'information.

LE DÉROULEMENT

PREMIÈRE PARTIE

Les enfants sont répartis en deux équipes, en file indienne, l'une à côté de l'autre.

Les premiers enfants de la file sont face à l'animateur tandis que les autres ne le voient pas puisqu'ils sont retournés.

L'animateur-trice appelle un enfant (enfant n°1) de chaque équipe et leur indique le mot qu'ils devront mimer.

L'enfant n°1 mime, sans parler ou donner d'indices, le mot à l'enfant n°2. Lorsque ce dernier pense avoir compris le mot, il se retourne, tape sur l'épaule de l'enfant n°3 et mime le mot qu'il

a compris. Lorsque l'enfant n°3 pense avoir compris le mime fait par l'enfant n°2, il se retourne et tape sur l'épaule de l'enfant n°4.

Le dernier enfant de la file, doit alors dire à voix haute le mime qu'il pense avoir compris.

L'équipe gagnante est celle qui trouve le mime.

DEUXIÈME PARTIE

Suite à la première partie de l'activité, l'animateur met en place un débat entre les enfants.

Exemples de questions :

- *quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de l'activité précédente*
- *d'après vous, quels sont les éléments qui empêchent de partager une information ?*
- *selon vous, pourquoi est-ce important d'avoir accès à l'information ?*
- *connaissez-vous des situations où les informations ne sont pas partagées librement ?*

Le rôle de l'animateur-trice

L'animateur-riche distribue la parole si nécessaire, remercie après les interventions des participants et reformule en une ou deux phrases ce que vient de dire l'enfant pour s'assurer de la compréhension de tous. Il doit être régulateur en cas de besoin (blague/contradictions) et être vigilant aux émotions du groupe.



© iStock

Activité 4 : Le journal du centre

L'ACTIVITÉ À MENER

L'atelier consiste à créer le journal des enfants. Il est important, avant de démarrer l'activité, de discuter avec eux de ce qu'ils connaissent comme journaux, ce qu'ils en pensent, ce qu'ils aimeraient voir dedans. Ce journal peut ensuite devenir une habitude : être refait tous les mois/trimestres. Les enfants peuvent également le faire parvenir à d'autres enfants et peut-être créer un échange.

LE DÉROULEMENT

Échanger sur la structure d'un journal et le décomposer ensemble, sous forme de questions-réponses :

- Quelles sont les différentes parties que l'on retrouve dans un journal ? BD, images, test, articles, interviews, etc.
- Quels sont les thèmes ? Chaque journal traite régulièrement des thèmes différents.
- Comment est-il fabriqué ? Papier (recyclé), imprimerie, etc.
- Qui rédige les journaux ? Comment ?

À la suite de ces échanges, il faut décider avec les enfants ce que l'on veut mettre dans notre journal.

On peut donc ensuite mettre les enfants par petit groupe :

- Certains s'occupent de chercher des images (dans des journaux existants par exemple).
- Certains peuvent faire des illustrations.
- Certains peuvent aller faire une interview.
- Certains peuvent dire ce qu'ils veulent raconter dans le journal.
- Certains peuvent inventer une histoire.
- Certains peuvent créer une bande dessinée.

On peut aller interviewer le boulanger, la policière, le directeur de l'école, etc.

Les groupes dépendent complètement des souhaits des enfants concernant le contenu de la gazette.

Il y a ensuite deux solutions : soit l'ensemble est numérisé et assemblé par l'adulte ou avec les enfants sur une autre séance puis imprimé et distribué ; soit les enfants assemblent directement le journal avec l'animateur qui peut ensuite le photocopier pour plus d'exemplaires.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Aucun matériel.



Durée

De 15 min à 30 min.



Lieu

Intérieur/extérieur.



Activité 5 : Visite d'un journal



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel



Durée



Lieu

L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants visitent les locaux d'un journal et rencontrent les journalistes qui y travaillent.

LE DÉROULEMENT

Prendre rendez-vous avec le journal local pour programmer une rencontre.

Au préalable, n'hésitez pas à rencontrer les journalistes avant la visite, afin d'envisager les sujets qui pourraient être abordés le jour J. Enfin, avant la visite, demandez aux enfants de réfléchir aux questions qu'ils souhaiteraient poser aux journalistes.



© UNICEF/UNH22598/Asselin - Bolivie, 2013

Le droit à l'identité

POURQUOI EST-IL TRÈS IMPORTANT D'ÊTRE ENREGISTRÉ À LA NAISSANCE ?

Lorsqu'un enfant naît, ses parents vont le déclarer, l'« enregistrer » à la mairie de son lieu de naissance pour que son identité figure dans le registre de l'état civil. En enregistrant la naissance, l'État reconnaît officiellement l'existence de l'enfant au regard de la loi. Être enregistré à la naissance est le premier des droits civils parce qu'il atteste de l'existence et de l'identité d'un enfant. Sans enregistrement, l'enfant ne peut pas être protégé car il n'a pas d'existence officielle.

QU'EST-CE QUE L'IDENTITÉ ?

Chaque enfant a le droit d'avoir un nom, une nationalité. Il a droit à une famille, d'être entouré et aimé. C'est l'un des droits de la Convention internationale des droits de l'enfant : dès la naissance, l'enfant a le droit à un nom et à une nationalité. Il a le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux, dans la mesure du possible (articles 7 et 8). Pourtant, chaque année, des millions de naissances ne sont pas enregistrées dans le monde. En 2012, 57 millions de nouveau-nés, soit 4 naissances sur 10 dans le monde cette année-là, n'ont pas été enregistrés à leur naissance. 44 % de ces enfants vivent en Afrique subsaharienne. Aujourd'hui, 230 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde n'ont jamais été enregistrés à leur naissance.

QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ?

Les articles 7 et 8 de la CIDE stipulent que l'enfant a le droit d'avoir un nom dès la naissance, que ce nom doit être reconnu officiellement par le gouvernement. Chaque enfant doit pouvoir conserver son nom, son domicile et sa famille. Le droit à la protection de la vie privée est un autre droit de l'enfant (article 16 de la CIDE) lié au droit à l'identité : « Personne ne peut, sans fondement légal, intervenir dans la vie de l'enfant ou celle de sa famille. Son domicile, sa correspondance sont également protégés. Il en est de même pour son honneur et sa réputation. » Chaque enfant a le droit de vivre avec sa famille même si ses parents sont divorcés ou séparés. La carte d'identité est un document qui prouve qui on est : il ne faut pas la perdre.

DE QUOI LE DROIT À L'IDENTITÉ PROTÈGE-T-IL LES ENFANTS ?

Avoir une identité permet de lutter contre la traite, les enlèvements, les mariages précoces, l'exploitation sexuelle, l'enrôlement des enfants dans l'armée, le travail forcé... La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Elle doit être faite par toute personne qui assiste à l'accouchement. En France, elle permet d'établir l'acte de naissance et doit être faite dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance, à la mairie ou parfois à la maternité. Un extrait d'acte de naissance est très souvent nécessaire pour s'inscrire à l'école et avoir accès aux services de santé.

POURQUOI CERTAINS ENFANTS NE SONT PAS ENREGISTRÉS À LA NAISSANCE ?

Dans les pays en développement, tous les enfants ne sont pas enregistrés à leur naissance, souvent à cause de la pauvreté. Les parents ne savent pas toujours qu'il faut le faire, il y a peu de bureaux prévus pour enregistrer les naissances et c'est parfois très loin pour les familles qui n'ont pas les moyens de se déplacer. L'enregistrement est presque 2 fois plus facile pour un enfant dans une ville que dans une zone rurale. Les trois pays affichant les plus bas niveaux d'enregistrement des naissances sont : la Somalie (3 % des enfants de moins de cinq ans sont enregistrés), le Libéria (4 %), l'Éthiopie (7 %).



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

- du carton assez épais
- des feuilles de papier blanches
- de gros ciseaux
- des feutres ou crayons de couleur
- une règle
- un crayon à papier
- de la colle
- du scotch



Durée

- Fabrication : 30 minutes.
- Jeu (une partie) : 15 minutes.

Nombre de participants

14-18 enfants répartis en 2 ou 3 groupes.



Lieu

Salle d'activité.

Activité 1 : Le jeu de la carte d'identité

L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants vont d'abord fabriquer les cartes d'identité avant de commencer le jeu. La fabrication du jeu participe déjà à la mémorisation de connaissances sur le droit à l'identité.

Le jeu de la carte d'identité est un jeu qui fait appel à la mémoire. On peut y jouer à 5 ou plus. Pour commencer une partie, il faut poser toutes les cartes d'identité faces cachées sur une table. Le but est de retrouver à qui appartient la pièce d'identité. Les enfants se seront préalablement présentés à l'oral. Chaque joueur tour à tour retourne une carte d'identité et lit une information de la carte (en taisant le prénom et le nom). Le premier joueur qui devine à qui appartient la carte d'identité a gagné un point. Le joueur qui remporte le plus de points a gagné la partie.

L'ACTIVITÉ À MENER

- Pour expliquer ce qu'est l'identité, demander d'abord à chaque enfant de se présenter pendant que les autres écoutent attentivement : nom, prénom, âge, lieu et date de naissance, sa classe, ses goûts, ses loisirs, ses amis...
- Faire la différence entre les éléments de l'identité qui ne varient pas et ceux qui varient. Expliquer que la pièce d'identité contient essentiellement des éléments de l'identité qui ne varient pas (sauf la taille et l'adresse).
- Les enfants découpent un rectangle de dimensions 12 x 8 cm dans du papier cartonné.
- Ils s'inspirent de la carte d'identité proposée. Ils écrivent sur leur carton les différents éléments de leur identité : le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la taille, le sexe, le nombre de frères et sœurs.
- Profiter de l'occasion pour faire réfléchir les enfants sur les points suivants : À quoi sert une carte d'identité ? Qui possède une carte d'identité ? Que trouve-t-on sur une carte d'identité ? À quoi servent le nom et le prénom ?

Activité 2 : Les poupées frimousses



L'ACTIVITÉ À MENER

La poupée Frimousse de l'UNICEF est une poupée de chiffon créée par l'UNICEF. L'enfant l'accueille et lui donne un look bien à elle à l'aide de matériaux de récupération. Chaque Frimousse est le symbole d'un enfant du monde, elle reçoit un nom et une identité.

L'enfant s'engage et devient messager des droits de l'enfant en sensibilisant ses proches.

Il collecte 10 euros, contribuant ainsi au financement des programmes soutenus par l'UNICEF sur le terrain pour l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire.

Aujourd'hui, 1 enfant sur 3 n'a pas d'identité légale. Aidons le troisième enfant à obtenir une identité !

LE DÉROULEMENT

Téléchargez la fiche « Pas à pas pédagogique » sur les poupées Frimousses sur le site : https://www.unicef.fr/sites/default/files/frimousses_pas_a_pas_pedagogique.pdf

Puis, sollicitez un intervenant UNICEF France en remplissant le formulaire sur le site : <http://my.unicef.fr/contenu/solliciter-un-intervenant-dans-le-cadre-du-projet-frimousses>



Activité 3 : Relais identité

L'ACTIVITÉ À MENER

Adapter un relai classique en remplaçant le témoin par des objets ou images à récupérer par l'équipe.

LE DÉROULEMENT

L'activité commence par une introduction de l'animateur-trice sur la notion d'identité et/ou sur les éléments qui ont pu être abordés au cours des ateliers précédents. Le principe du jeu consiste à aller chercher le plus rapidement possible un papier disposé dans un récipient puis d'aller le placer au bon endroit d'une phrase à trous préalablement préparée.

Au début du jeu, les enfants forment 1 file indienne derrière une ligne. Devant eux, à environ 20 mètres, un plot leur fait face, juste à côté du récipient qui contient les mots (il faudra autant de mots que d'enfants).

Chaque enfant va devoir courir, contourner le plot, prendre un papier et le placer dans au bon endroit dans la phrase à trou. Il revient ensuite vers la file indienne et comme dans un relai classique, tape dans la main du suivant qui devra réaliser la même chose. L'objectif est d'être le plus rapide pour reformer la phrase.

Lorsqu'un mot est placé, on ne peut plus le déplacer. Une fois que tous les enfants ont placé un mot, le relai s'arrête. En groupe, ils devront relire la phrase construite et décider ensemble si elle semble correcte. S'ils pensent qu'elle ne l'est pas, ils devront recommencer le relai pour inverser les mots. De nouveau, lorsque les enfants sont correctement placés, le chrono est stoppé. On peut vérifier la phrase avec l'originale. Il est possible de faire un nouveau relai avec une nouvelle phrase.

Exemple de phrase :

À la(naissance), chaque(enfant) à le(droit) d'avoir une.....(identité). L'identité d'une(personne) regroupe son(nom), son.....(prénom), son.....(sexe), la(date de naissance) et la(nationalité), d'une(personne).

Vous pourrez trouver des exemples de phrases en lien avec l'identité sur le lien suivant : https://www.unicef.fr/sites/default/files/fiche_thematique_droit_identite.pdf



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Une phrase en lien avec le droit à l'identité. Des morceaux de papier avec des mots de la phrase à reconstituer.

De quoi coller les mots sur le support ou est noté la phrase à trous.

Un plot.



Durée

45 minutes.



Lieu

Extérieur.



Activité 4 : Le Blason du centre

L'ACTIVITÉ À MENER

Le blason est l'ensemble des signes distinctifs d'un groupe ou d'une collectivité.

L'activité va permettre à chacun de compléter une œuvre collective qui marquera une particularité de chaque enfant.



MODALITÉS PRATIQUES



Matériel

Grand rouleau de papier blanc
ciseaux, colle, papier, crayons, feutres ou craies, exemple de photo, magazines, ordinateurs.



Durée

2 h.



Lieu

Intérieur.

LE DÉROULEMENT

Choisir un support qui sera suffisamment étendu pour recevoir tous les choix des enfants.

Comme sur un blason, nous vous proposons de définir des « parties ». Elles constitueront des thèmes de personnalités de chacun.

Avec le groupe d'enfants, il faudra définir le « nom » de chaque partie. À eux choisir ce qu'ils veulent exposer. Quelques exemples : sport, musique, nourriture, art, vêtements, animaux, leur surnom etc.

Il peut y avoir une partie réservée au centre de loisirs lui-même, avec des dessins ou des photos montrant les particularités du site (espace boisé, lac ou mer à proximité, la manière dont les gens le nomment, la signification de son nom).

Après avoir choisi les titres et la manière dont vous allez scinder votre blason, il est l'heure de commencer à le remplir. Plusieurs possibilités : si vous avez des ordinateurs à disposition, les enfants peuvent aller chercher des images correspondantes à leurs choix, à imprimer ou à dessiner. Ceux qui ne sont pas très à l'aise avec le dessin peuvent écrire et/ou coller des photos faites pour l'occasion ou découper dans des magazines.

Plus il y a d'éléments, plus il sera collectif et plus le blason reflétera le groupe. L'activité peut s'étaler dans le temps et être complétée au fur et à mesure de l'année. L'équipe d'animation peut participer à l'activité en y ajoutant ses caractéristiques, voir même une partie !

Temps fort : Visite des services de l'Etat civils

L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants consultent les registres d'état civils et interrogent les agents municipaux sur leurs différentes missions: naissances, mariages, décès dans la commune.

L'ACTIVITÉ À MENER

Contactez la mairie de votre commune afin de prendre rendez-vous pour programmer une rencontre.

Avant la visite, demandez aux enfants de réfléchir aux questions qu'ils souhaiteraient poser aux agents municipaux.





UNICEF, pour chaque enfant

Imaginez un monde...

... où chaque enfant a un endroit décent où dormir, suffisamment à manger, une salle de classe, et une santé lui permettant d'apprendre, de se développer et de s'épanouir.

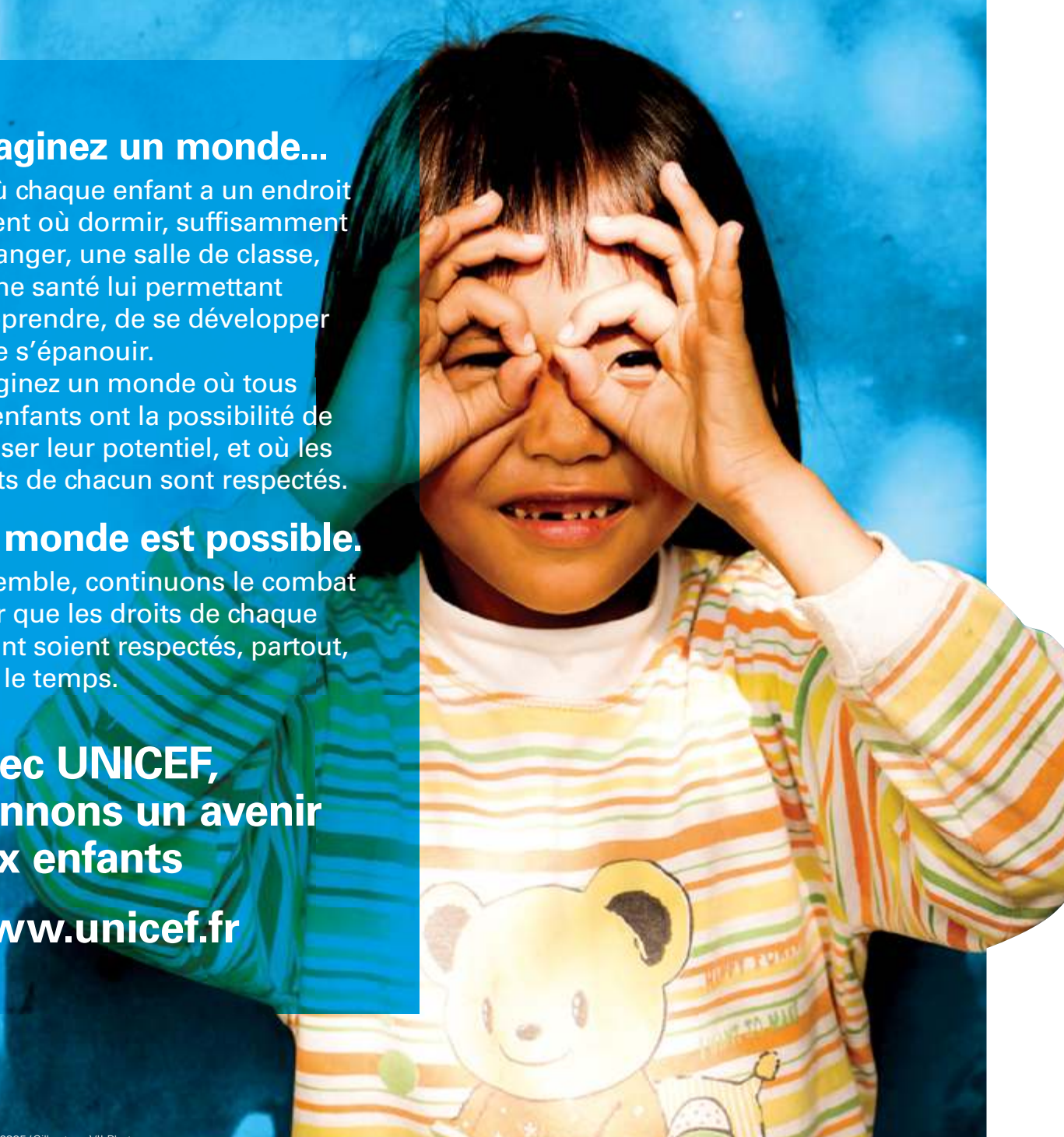
Imaginez un monde où tous les enfants ont la possibilité de réaliser leur potentiel, et où les droits de chacun sont respectés.

Ce monde est possible.

Ensemble, continuons le combat pour que les droits de chaque enfant soient respectés, partout, tout le temps.

**Avec UNICEF,
donnons un avenir
aux enfants**

www.unicef.fr



© UNICEF/UNI189335/Gilbertson VII Photo



CIDE30 ANS
CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT